

Bruxelles, le 12 octobre 2001

Pour l'enseignement fondamental ordinaire, le numéro 70 a été attribué à cette circulaire

**Objet : 24 octobre 2001 :
Journée des Nations Unies,
Journée universelle de l'Enfant**

Cette circulaire a pour objet d'attirer votre attention sur la commémoration du 24 octobre qui, comme vous le savez, consacre chaque année la Journée des Nations Unies et la Journée universelle de l'enfant.

Le 24 octobre, les Nations Unies demandent à tous les citoyens du monde de réfléchir et d'agir sur un thème universel dans le cadre de la Communauté internationale. Ce travail de réflexion est proposé aux écoles.

Chaque année, un dossier pédagogique est envoyé aux écoles. Cette année, le thème proposé est « le racisme et l'intolérance ».

Comme le déclarait le Secrétaire général des Nations Unies devant la Commission des Droits de l'homme à Genève, « Le racisme et l'intolérance sont des maux dont souffrent tous les pays sans exception, qui meurtrissent les sociétés et sapent nos efforts en faveur de la paix ».

Pour Monsieur Kofi Annan, certaines formes de discriminations ne sont que trop familières : maltraitance des femmes, y compris au sein de la famille ; attaques contre les immigrants ; ostracisme contre les porteurs du Sida... Ceux qui sont exclus ou marginalisés, ceux auxquels on refuse le droit légitime de prendre part à la vie de leur société et de s'y tenir chez eux, ceux qui voient réprimer leurs tentatives de protestation pacifique, ont souvent recours en désespoir de cause à des mesures extrêmes, cédant parfois à l'attrait de la violence.

L'Organisation des Nations Unies a entrepris de lutter avec fermeté contre certaines pratiques. Non sans raison, l'Assemblée générale a proclamé 2001 « Année des Nations Unies CONTRE LE RACISME... » En outre, l'ONU a organisé début septembre une Conférence Mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les travaux de cette Conférence mondiale peuvent-ils aussi avoir une profonde influence sur la vie de toutes les victimes du racisme, en leur venant en aide et en leur donnant des raisons d'espérer. La déclaration et le programme d'action de la Conférence, ainsi que d'autres documents publiés dans le cadre de la conférence, stimulent la création de nouvelles institutions pour la promotion des droits de l'homme et l'adoption de nouvelles mesures de protection juridique au bénéfice des défenseurs de ces droits. Ils incitent également à revoir les programmes scolaires pour que la tolérance et le respect de la diversité soient enseignés très tôt à nos enfants. Ce sont d'éloquents déclarations de solidarité internationale, autour de valeurs communes. Dans le meilleurs des cas, ce sont de puissants instruments de changement pacifique, mais fondamental. Le dossier pédagogique pourra servir de guide afin de réaliser ces engagements.

Le 24 octobre, Journée des Nations Unies est aussi la Journée universelle de l'enfant en Belgique. C'est l'occasion pour le Comité belge pour l'UNICEF de proposer comme sujet la mise en œuvre du respect des droits de l'enfant. Ces priorités font partie d'un plan d'action qui sera discuté lors de la

Session extraordinaire des Nations Unies en faveur des enfants. Celui-ci constitue une étape du Mouvement mondial en faveur des enfants lancé par l'UNICEF et ses partenaires.

Il concerne les décideurs politiques et tous les citoyens de la société civile. La brochure pédagogique, que vous trouverez en annexe, développe les priorités comme la santé, l'éducation, la protection des enfants et la prévention des violences en présentant la situation actuelle mais aussi les objectifs à réaliser dans les dix prochaines années. La brochure pédagogique contient également du matériel pédagogique et des actions à mener en classe.

La sensibilisation, l'information et l'éducation sur le respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant sont essentielles pour défendre des valeurs communes à toute l'humanité. C'est pourquoi nous remercions le Centre de l'ONU de Bruxelles, le Comité belge pour l'UNICEF et les Associations pour les Nations Unies d'avoir initié, avec le concours de la Communauté française de Belgique, une réflexion qui, nous en sommes sûrs, ajoutera une pierre à notre édifice commun.

Nous vous invitons à lire attentivement les documents de base ci-joints et de bien vouloir les transmettre aux enseignants. Cette lecture vous permettra d'approfondir le thème des droits de l'homme et des droits de l'enfant. N'hésitez pas à contacter les organisations mentionnées ci-dessous pour de plus amples informations.

Comité belge pour l'UNICEF
avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02/230.59.70 – Fax. : 02/230.34.62
E-mail : info@unicef.be

Centre d'information des Nations Unies
rue Montoyer 14
1000 Bruxelles
Tél. : 02/289.28.90 – Fax. : 02/502.40.61
E-mail : unic@unbenelux.org

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la présente.

Pierre HAZETTE,
Ministre de
l'Enseignement
secondaire
et de l'Enseignement
spécial

Jean-Marc NOLLET,
Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement
fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à
l'ONE.